



Les faits établissement?

MARIE-CLAIRE MAERTEN, FÉVRIER 2024, DIR'LETTER 3.

Qu'est-ce qu'un « Fait Etablissement » ?

Ce sont des faits qui portent atteinte :

- Aux Valeurs de la République (laïcité, racisme, etc.)
- Aux personnes, enfants comme adultes (violence verbales et/ou physiques, harcèlement, fugues/fuites, etc.)
- A la sécurité, au climat scolaire (intrusion, port et/ou usage d'arme, drogue, perturbations, etc.)
- Aux biens (incendie, dégradations, vols, etc.)







Qui peut déclarer un « Fait Etablissement »?

Pour le premier degré ce sont :

- Le directeur
- L'IEN



- Le Recteur et les personnels du Rectorat habilités par lui



Quels sont les niveaux de gravité et à qui sont-ils transmis?

Il y a trois niveaux de gravité :

- Niveau 1 : fait préoccupant ne nécessitant pas de transmission
- Niveau 2 : fait grave
- Niveau 3 : fait d'une extrême gravité

Pour les niveaux 2 et 3, sont alertés l'IA-Dasen, le Recteur, le référent justice, l'équipe mobile de sécurité. Si le fait est jugé suffisamment grave, le Ministère peut être alerté.

Qui détermine le niveau de gravité ?

Dans l'application, les faits sont répertoriés (voir nomenclature page suivante). Si chacun est déjà catégorisé, vous avez la possibilité de modifier le niveau de gravité.



Pour les faits exceptionnels, vous devez faire une information téléphonique à votre IEN sans délai.

Nomenclature des types de fait

Atteintes aux valeurs de la République

Principe de laïcité

Contestation d'enseignement ou enseignement non conforme au principe de laïcité

Refus d'activité scolaire ou d'exécuter un service

Suspicion de prosélytisme

Port de signes et tenues

Autres faits perturbant la vie de l'établissement

- Actes racistes et antisémites
- Suspicion de radicalisation
- Autres atteintes aux valeurs de la République

Atteintes aux personnes

Violences verbales

Menaces orales ou écrites

Violences verbales à caractère sexiste, homophobe

Autres violences verbales

Violences physiques

Vol avec ou sans violences

Extorsion et racket

Tentative d'homicide ou homicide

Jeux dangereux

Autres violences physiques

Violences sexuelles

Insultes à caractère sexuel

Attouchements, gestes, rapports imposés

Autres violences sexuelles

- Cyberviolences

Happy slapping ou vidéolynchage

Menaces, intimidation

Prise et diffusion d'images non désirées

Usurpation d'identité

Autres cyberviolences

- Harcèlement
- Disparition, fuite, fugue
- Tentative de suicide ou suicide
- Décès, maladies, accidents graves

Décès

Accident

Maladie grave, intoxications alimentaires

Fuite produit toxique

Autres atteintes aux personnes

Atteintes à la sécurité, au climat de l'établissement

- Intrusion
- Port d'arme

Arme blanche (couteau, sabre...)

Arme à feu (pistolet, carabine...)

Arme à feu factice

Taser

Gazeuse (lacrymo...)

Bombe artisanale

Bâton, batte...

Autres armes

Usage d'arme

Arme blanche (couteau, sabre...)

Arme à feu (pistolet, carabine...)

Arme à feu factice

Taser

Gazeuse (lacrymo...)

Bombe artisanale

Bâton, batte...

Paire de ciseaux

Autres armes

Substances psychotropes

Détention, consommation stupéfiants

Détention, consommation alcool

Trafic stupéfiants

- Perturbations au sein des établissements mettant en jeu la sécurité
- Autres atteintes à la sécurité, au climat de l'établissement

Atteintes aux biens

- Incendie
- Dégradations
- Jets de projectile, caillassage
- Vols
- Autres atteintes aux biens

Comment accéder à l'application dédiée ?

Pour accéder à l'application « Faits Etablissement » il faut :

- Accéder à ARENA et s'identifier avec la clé OTP
- Dans le menu de gauche, choisir « Enquêtes et Pilotage »
- Dans « Enquêtes et Pilotage », cliquer sur « Faits
 Etablissement »

Comment créer un fait ?

Il faut accéder à l'application puis :

- Aller sur l'onglet « Créer un fait »
- Compléter la date
- Remplir les différents onglets (Types de fait, Protagonistes, Suites et Validation)

A noter que :

- les arborescences se déplient ou se replient en cliquant sur les flèches montantes ou descendantes (dans un rectangle bleu)
- Une zone de résumé peut être renseignée pour compléter votre saisie (aucune information nominative ne doit être indiquée)
- La saisie des Suites n'est pas obligatoire au moment de la création du Fait établissement, vous pourrez compléter et/ou modifier un fait enregistré ultérieurement en retournant sur l'application et en choisissant l'onglet « Suivre un fait »

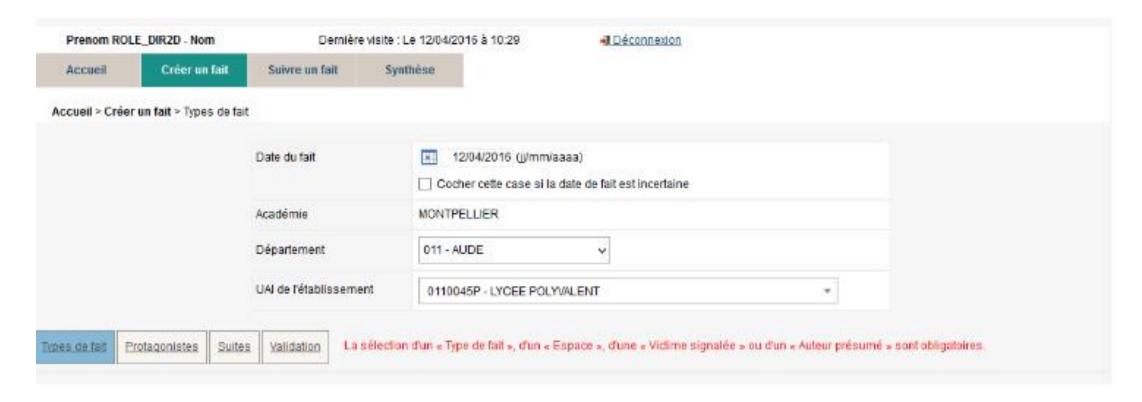


Identification du fait

La première étape de la création du fait consiste à identifier la date et l'établissement/école dans lequel le fait a eu lieu.

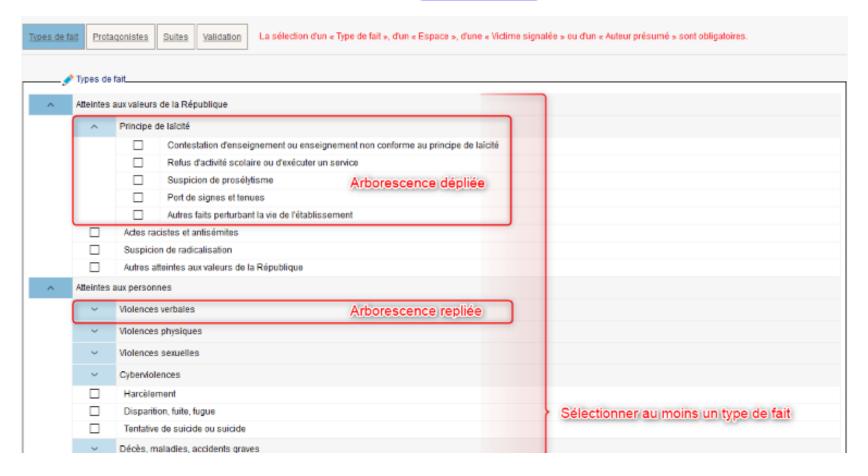
Si vous êtes en responsabilité d'un seul établissement, celui-ci sera sélectionné automatiquement.

Si vous ne connaissez pas avec précision la date du fait, il faut indiquer la date présumée et cocher la case « date du fait incertaine ».



Sélection du type de fait

Une fois l'identification du fait réalisée, il faut alors renseigner le type du fait en sélectionnant au minimum un type de fait. Plusieurs types de fait peuvent être sélectionnés. Cliquer sur suivant pour passer à l'étape suivante. Vous trouverez en <u>annexe 5.1</u> la nomenclature des types de fait.

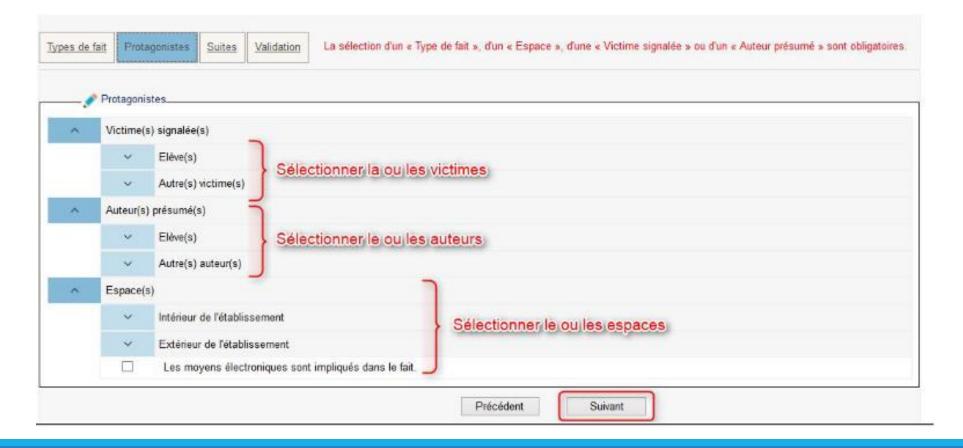


L'étape suivante consiste à sélectionner les protagonistes et les espaces concernés par le fait.

Il faut sélectionner au moins une victime ou un auteur.

Il faut sélectionner au moins un espace.

Cliquer sur suivant pour continuer la saisie du fait.

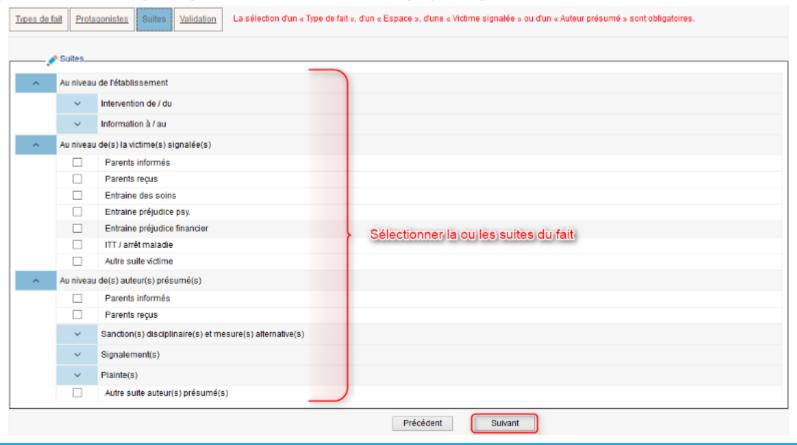


Sélection des suites du fait

La troisième étape consiste à sélectionner les suites qui ont été engendrées par le fait.

La saisie des suites n'est pas obligatoire au moment de la création du fait. En effet, ces suites ne sont pas nécessairement connues si le fait vient de se produire. Celles-ci pourront être ajoutées plus tard (voir le chapitre 3 : Suivre les faits)

Cliquer sur suivant pour passer à la dernière étape, l'étape de validation du fait.



Validation et transmission des faits

La dernière étape consiste à valider la saisie du fait et le transmettre pour les faits de niveau de gravité 2 et 3.

Le niveau de gravité du fait est proposé par défaut selon le type du fait. Ce niveau de gravité peut cependant être changé.

Si le fait comporte un risque de retentissement médiatique, vous pouvez l'indiquer en cochant la case prévue à cet effet.

Une zone de résumé du fait vous permet de compléter votre saisie. Aucune information nominative ne doit être saisie dans cette zone.

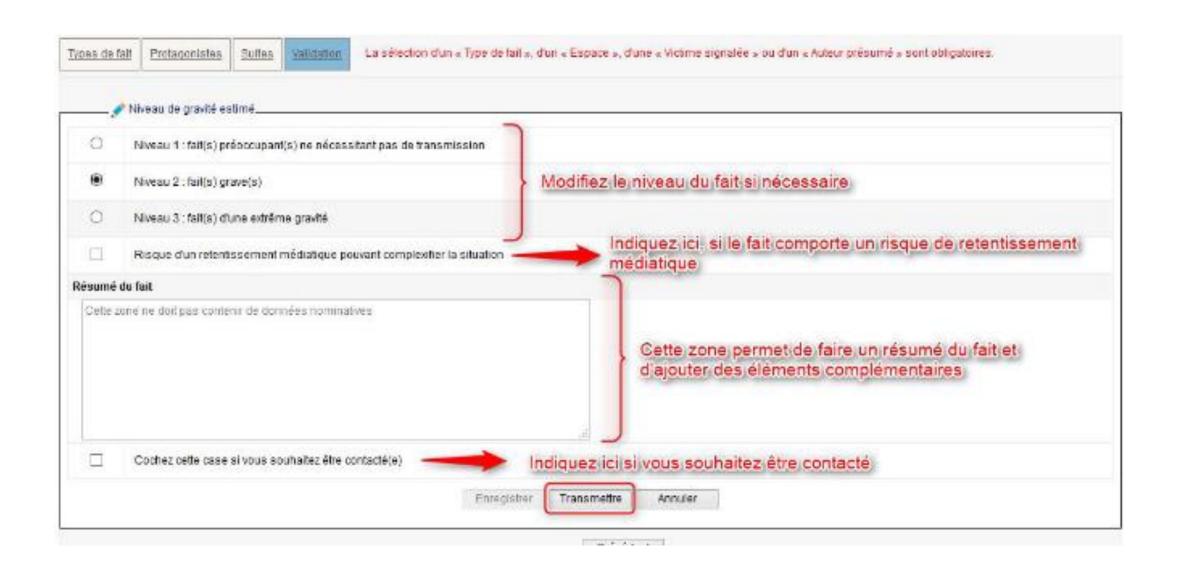
Enfin, si le fait est de niveau 2 ou 3, vous pouvez demander à être contacté(e).

Pour valider le fait, il vous suffit alors de cliquer sur le bouton transmettre. Le fait sera transmis au niveau académique si vous êtes un utilisateur en établissement ou école.

Si vous n'êtes pas habilité à transmettre le fait (voir le chapitre 2.2) ou que le fait est de niveau 1, le bouton « transmettre » sera grisé, vous pouvez alors cliquer sur le bouton enregistrer, le fait pourra être transmis plus tard par la personne habilitée à le faire si son niveau le permet.

Si vous êtes un profil IA-DASEN, étant déjà au niveau académique et ne pouvant pas transmettre le fait au niveau ministériel seul le bouton « Enregistrer » sera actif.

Si vous êtes une personne au niveau rectorat, vous aurez un bouton « Alerter et signaler » qui transmettra le fait au niveau ministériel et enverra également une alerte par mail.



Et ensuite?

Onglet « Suivre un fait »

Vous pouvez consulter les faits, les modifier, le compléter. Il faut accéder à l'application puis aller sur l'onglet « Suivre un fait ».

Là vous pourrez voir tous les Faits établissement déclarés concernant votre établissement et être informé sur la suite qui leur a été donnée.

Vous pourrez aussi modifier et/ou compléter un Fait particulier en cliquant sur le n° de ce dernier puis en cliquant sur l'onglet « Modifier » (en bas à droite).

Vous pourrez également éditer un Fait établissement en cliquant sur l'onglet « Imprimer » (en bas à droite). Attention, étant le garant de la confidentialité des informations, vous devez prendre toutes les précautions nécessaires pour garantir cette confidentialité.

